

4 Économie

Opération de recensement des commerçants du marché Mont-Bouët

«La lutte contre le secteur informel est un enjeu d'ordre national»

Propos recueillis par Maxime Serge

MIHINDOU

Libreville/Gabon

Le directeur général adjoint des Impôts, Yannick Mokanda, est clair : la lutte contre le secteur informel doit fédérer toutes les administrations, puisque les transactions générées dans ce secteur se font au détriment de l'Etat, a-t-il déclaré dans un entretien en guise de rapport d'étape après un mois de présence au sein du marché de Mont-Bouët, dans le cadre de l'opération de recensement, d'immatriculation, de contrôle et de recouvrement des commerçants dudit marché.

P'union : Au plus fort de certaines incompréhensions sur le bien-fondé de votre action dans le plus grand marché de la capitale, quel est exactement l'objet de la présence de la DGI sur le marché de Mont-Bouët ?

Yannick Mokanda : La DGI réalise actuellement une campagne de fiscalisation des commerçants du marché de Mont-Bouët. Celle-ci consiste au recensement, à l'immatriculation, à la taxation et au recouvrement des impôts et taxes dus par ces commerçants conformément à la nature de leurs activités. Nos agents ont mission de s'assurer du respect des obligations déclaratives et de paiement incombant aux commerçants, conformément aux dispositions légales. Ceci dit, nous privilégions une approche consensuelle, fondée sur le conseil et l'assistance, étant entendu que ces contribuables-là n'ont pas toujours une parfaite connaissance de leurs obligations fiscales. De façon plus concrète, par obligations déclaratives il faut entendre les déclarations d'existence, les déclarations de revenus, le seuil d'activités pour l'assujettissement à la TVA, les éventuels changements importants ayant modifié les conditions d'exploitation. Tandis que les obligations de paiement concernent le règlement des impôts auto liquidés ou faisant l'objet de paiements spontanés tels que la patente, l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). En outre, il convient d'y ajouter le paiement des retenues opérées, à savoir les retenues sur salaire, la taxe spéciale immobilière sur les loyers. En résumé, il s'agit de vérifier que les commerçants exerçant dans le vaste périmètre couvrant le marché de Mont-Bouët sont en règle vis-à-vis de l'administration fiscale.

Un mois après, quel bilan comptable faites-vous de cette opération ?

Je vais vous donner quelques chiffres. En un mois, nos équipes sur le terrain ont pu recenser 1 400 activités au seul marché

de Mont-Bouët. Grâce à leur travail d'investigation, on a constaté que 487 entreprises exerçaient dans l'informel le plus total. C'est-à-dire, qu'elles n'étaient ni recensées, ni immatriculées donc ne payaient pas d'impôt ! Et après vérifications, 98 d'entre elles avaient fait de fausses déclarations sur la nature réelle de leurs activités !

Cette opération sera-t-elle limitée au seul marché de Mont Bouët ?

Le mode opératoire retenu est assez simple, la fiscalisation du marché de Mont Bouët constitue le point de départ d'une campagne de fiscalisation qui va s'étendre à l'ensemble des autres espaces commerciaux situés sur l'ensemble du territoire national. Pour être plus précis, après Mont-Bouët, nous irons sur les autres marchés, y compris leurs espaces environnants tels que Nkembo, Awendje, Louis, PK8- PK12, Charbonnages, Nzeng-Ayong, Oloumi, Okala-Premier Campement, Pont-Nomba, puis tous les marchés de l'intérieur du pays. Par ailleurs, je tiens à le préciser, partout où nos agents seront déployés, ils feront avant tout de la pédagogie et de l'information.

Existe-t-il un enjeu particulier à vouloir s'intéresser à ces zones ?

Votre question est particulièrement intéressante car elle touche au nœud même du problème. En effet, cette campagne de fiscalisation résulte d'un constat, constitutif d'un paradoxe qui perdure depuis fort longtemps. Alors même que Mont-Bouët est le plus grand marché du Gabon, il n'en demeure pas moins qu'il est insuffisamment administré sur le plan fiscal. C'est-à-dire que nous sommes dans une zone où ne cessent de proliférer de nombreuses activités informelles qui génèrent des transactions se chiffrant à plusieurs milliards de FCFA dans la clandestinité la plus totale. Est-il normal que des individus violent en toute tranquillité et sans être inquiétés les lois en vigueur et s'enrichissent pendant que d'autres, plus consciencieux et respectueux des lois, payent leurs impôts. Vous conviendrez avec moi que cet état de fait ne doit plus prospérer, au risque d'encourager ces comportements déviants.

Sur un tout autre plan, la Direction générale des impôts établit chaque année un plan d'action interne dénommé « Projet annuel de performance (PAP) », qui fait de la lutte contre le secteur informel une priorité. Une priorité dans la mise en œuvre des voies et moyens pour l'élargissement de l'assiette, et partant, l'accroissement des recettes. Une fiscalisation efficiente du secteur informel apportera un volet non négligeable de recettes au profit du budget de l'Etat. L'enjeu est donc national, puisque les



Le directeur général des impôts, Yannick Mokanda : rétablir l'équité devant l'impôt.

transactions générées dans le secteur informel se font au détriment de l'Etat, qui se retrouve par conséquent gravement lésé.

Ces opérations vont-elles toucher aussi les tous petits commerçants, souvent à la lisière de la précarité, qui n'ont que leurs petites affaires comme moyens de subsistance ?

Permettez-moi de vous rappeler que l'objectif premier de cette opération est le recensement et l'immatriculation de tous les commerçants du marché exerçant dans l'informel, selon une approche privilégiant la pédagogie. Et pour répondre tout à fait clairement à votre question, tous les commerçants ne peuvent pas être placés sur le même pied d'égalité, c'est le cas par exemple de la vendeuse ambulante de tomates et d'une échoppe ayant pignon sur rue. Tous les deux sont certes des commerçants, mais la loi prévoit que chacun paye l'impôt en fonction de ses capacités contributives. De ce point de vue, le barème de l'impôt étant progressif, chacun paiera le juste impôt. Chacun à son niveau, en fonction de sa bourse, participe à l'effort de développement du pays. D'autre part, l'intérêt de cette campagne est de rétablir l'équité devant l'impôt. Il est inconcevable que dans un Etat de droit, certains paient volontairement leurs impôts tandis que d'autres s'y soustraient. Dans ce dernier cas de figure, il s'ensuit une rupture de l'égalité devant la charge fiscale.

Certains commerçants fustigent les méthodes de recouvrement de la part de vos équipes. Qu'en dites-vous ?

Avant de répondre à votre question, je

tiens à m'acquitter d'une dette qui est de remercier nombre de commerçants pour la qualité de leur accueil dans les diverses zones dans lesquelles nous avons pu nous déployer. Je tiens ensuite à rassurer les commerçants et l'opinion nationale, car les agents déployés sur le terrain sont des agents ayant prêté serment d'une part et, d'autre part, ont été rigoureusement sélectionnés pour leur professionnalisme. C'est donc dire que ce sont des agents chevronnés et respectueux des procédures. Ils ont à ce sujet été longuement sensibilisés et formés avant le lancement de la campagne. Curieusement, ce sont ceux qui ne sont pas toujours à jour de leurs obligations fiscales qui marquent bien souvent

leur insatisfaction. Nos agents ne sauraient verser dans le racket et l'intimidation, car eux-mêmes s'exposeraient à de lourdes sanctions. Vous conviendrez avec moi qu'il n'est jamais agréable pour tout opérateur d'être mis en face d'un défaut d'obligation fiscale ou d'une irrégularité, car le défaut d'obligations fiscales est assorti de sanctions prévues par la loi. D'où le mécontentement de certains commerçants. A l'inverse, beaucoup de commerçants à jour de leurs obligations fiscales se félicitent de la présence de nos agents, car pour eux, il est urgent de rétablir l'équité devant l'impôt.

Beaucoup de commerçants se plaignent aussi de la multiplicité des taxes avec plusieurs interlocuteurs journaliers ? Les agents de la mairie, de la concurrence et de la consommation, des impôts...C'est un peu trop quand même !

Force est de constater ce qui suit : entre les différentes administrations qui interviennent sur le marché de Mont-Bouët, il n'est pas toujours aisé pour un commerçant de s'y retrouver, à la fois sur le plan administratif et financier. Nous entendons donc mettre de l'ordre dans les différents prélèvements effectués par les administrations. A ce sujet, en prélude à cette opération, nous nous sommes concertés avec toutes les administrations ayant juridiction de près ou de loin sur ce marché, afin d'éviter des interférences dans les contrôles. Il est essentiel de retenir que les prélèvements effectués par la mairie et d'autres administrations ne se confondent en rien aux impôts et taxes relevant de la compétence de la DGI.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 10/07/2015	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1054	1USD =	593,411	1 USD	629,706	CAC 40	10/07/2015	4747,62
		CAD	1,4022	1CAD =	467,806	1 CAD	492,140	DOW JONES	10/07/2015	17515,42
		JPY	134,3000	1JPY =	4,884	100 JPY	507,905			
		GBP	0,7176	1GBP =	914,098	1 GBP	951,821			
		CHF	1,0504	1CHF =	624,483	100 CHF	65351,75			
		ZAR	13,7689	1ZAR =	47,640	100 ZAR	4954,03			
		MAD	10,8034	1MAD =	60,718	1MAD	63,14			
		CNY	6,8632	1CNY =	95,576	1CNY	98,44			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
10-juillet. **58,79**